

La Gazette de FO Matmut

Avril 2023



EDITO Dialogue social et sourd d'oreille : un jeu de dupes.

par Michel Lemaire, DSR et RS FO Matmut

De plus en plus, nous entendons l'expression « dialogue sociale », que ce soit en politique ou au sein de l'entreprise.

En politique, ce fût le cas ces derniers mois avec la crise du carburant où le Président de la République n'a eu de cesse d'affirmer qu'il misait sur le « dialogue social » pour sortir de cette crise. Hier encore, avec la réforme des retraites, lors de son allocution télévisée le 22 mars 2023, le Président de la République a affiché sa volonté de « remettre sur le terrain le dialogue social ». Il renvoie également au dialogue social l'amélioration des conditions de travail des salariés.

En entreprise, les directions mettent en avant le dialogue social dans leur communication pour essayer de montrer qu'elles sont à l'écoute des syndicats.

Mais savons-nous ce qu'est vraiment le dialogue social ? Que définit ce terme ?

Il n'y a pas de définition juridique du dialogue social. La seule définition référencée est celle de l'Organisation Internationale du Travail qui « *inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun. Il peut prendre la forme d'un processus tripartite auquel le gouvernement participe officiellement ou de relations bipartites entre les travailleurs et les chefs d'entreprise (ou les syndicats et les organisations d'employeurs), où le gouvernement peut éventuellement intervenir indirectement...»*

(<https://www.ilo.org/ifpdial/areas-of-work/social-dialogue/la-ng--fr/index.htm>).

Cette définition floue brouille la distinction entre des activités aux finalités différentes : la discussion et la négociation. Cependant, ce n'est pas le message que font passer les dirigeants.

Les dirigeants ont gagné la bataille des idées autour du « dialogue social ». Le dialogue social serait la mère de toutes les vertus : elle réduirait la conflictualité, améliorerait la qualité de vie au travail et serait un gage de démocratie sociale.

Selon Selim Derkaoui et Nicolas Framont « le dialogue social est l'alibi ultime de l'ordre dominant, celui qui permet à ses partisans d'affirmer que tout reste ouvert, tout est sujet à consultation et à grand débats, et qu'il n'y a donc pas matière à s'énerver. » (La guerre des mots, publié par *Le Passager Clandestin*).

Comment peut-on s'opposer au dialogue social lorsqu'on est syndicaliste ? Évidemment, un syndicat ne refuse jamais de dialoguer, mais encore faut-il que l'interlocuteur écoute. Sous couvert du dialogue social, la Direction estime qu'elle fait de la négociation.

Prenons l'exemple de la Matmut : la Direction arrive avec ses idées et fait semblant de s'intéresser à celles des organisations syndicales. La Direction a rédigé elle-même l'accord, elle bouge quelques lignes pour faire croire aux organisations syndicales qu'elle négocie. La Direction ne négocie en fait qu'à partir de ses propres propositions... Et uniquement à la marge.

Les directions ont oublié qu'un accord collectif, à la suite d'une négociation, est un contrat et qu'il engage des volontés, ce que ne saurait faire un « dialogue », celui-ci n'étant qu'une discussion entre des personnes.

Dans les entreprises, la Direction offre aux représentants des salariés de maigres concessions pour que ces derniers ne sortent pas totalement perdant et ainsi de leur faire la démonstration que le dialogue social a fonctionné pour obtenir le Saint-Graal, c'est-à-dire la signature des syndicats. Il faut naturellement oublier qu'il n'y a pas eu de négociations.

Pour les directions, les syndicats signataires entrent dans la catégorie des gens raisonnables. Les signataires ressortent sous les applaudissements des directions qui, dès le lendemain de la signature, font de la publicité du dialogue social et saluent le sens de la responsabilité des signataires de l'accord. Les syndicats signataires de chaque accord iront faire la publicité des miettes obtenues.

Pour les syndicats non signataires qui ont conscience qu'il n'y a pas eu de négociation mais plutôt un rapport de force au seul avantage de la Direction, que reste-t-il comme solution aux salariés, sinon de se tourner vers un autre mode d'action comme la grève ? Si un syndicat appelle à la grève, il sera dit qu'il refuse le dialogue social.

C'est pourtant oublier, pour les syndicats d'accompagnement (ou réformiste), que les intérêts des syndicats et des directions sont souvent opposés. Cela est dû à la nature du rapport social au travail, fondé sur la subordination juridique des salariés et à cette autorité que s'arroge l'employeur, qu'il déduit faussement du fait qu'il est propriétaire des moyens de production.

Aujourd'hui, le dialogue, puisqu'il est dit « social », ne peut plus être conflictuel. Les parties ne peuvent plus opposer frontalement leur pensée. La comparaison peut se faire entre le Président de la République qui prône le dialogue social mais refuse d'écouter les syndicats, et le Directeur Général de la Matmut qui prône le dialogue social au sein de l'entreprise mais refuse de recevoir FO pour parler des conditions de travail dans les agences.

Dans ce jeu de dupes, lorsqu'il faut assumer les problèmes difficiles, le dirigeant devient sourd d'oreille et ne répond plus.

DOSSIER Demandes faites à la Direction

Voici les dernières mises à jour :

Report CSE pour cause de grève

Demande du 23/03/2023.

FO a demandé à la Direction ainsi qu'à la secrétaire du CSE (CGC), et en copie les autres syndicats, le report du CSE du 28 mars pour cause de grève.

FO n'a pas eu de réponse **mais le CSE a eu lieu.**

Donc au niveau national, les syndicats présents à la Matmut appellent à la grève, mais dans l'entreprise, les convictions syndicales sont à géométrie variable.

Les collègues apprécieront...

Renégociation accord astreintes

Demande du 03/04/2023.

La Direction a voulu savoir pourquoi certaines organisations syndicales souhaitent renégocier l'accord sur les astreintes et non le proroger d'un an.

Il a été rappelé que l'accord n'était pas appliqué, que les salariés au forfait jour sont lésés car non payés et surtout que nous ne sommes pas en conformité avec la législation européenne.

Négociation au sein de l'UES Matmut

Demande du 03/04/2023

Suite à la réunion du 31 mars au cours de laquelle les autres organisations syndicales ont déclaré ne vouloir négocier que l'accord CSE et le protocole d'accord préélectoral, FO Matmut a demandé à la Direction de

respecter son engagement de négocier un accord sur les seniors et le l'imposer aux autres syndicats. **En attente de réponse.**

Prévoyance

Demande du 04/04/2023

Dans le cadre du transfert des contrats Chorum vers Malakoff, nous avons interrogé la Direction afin de savoir si les dossiers actuellement "gérés" par CHORUM présentant des anomalies pour lesquelles les salariés n'obtiennent de solution doivent être examinées avant le transfert (en gérant au niveau réclamation) où bien les gestionnaires d'HUMANIS pourront-ils examiner les dossiers depuis plusieurs années en arrière ? **En attente de réponse.**

Réouverture accord QVCT

Demande du 07/04/2023

Suite au courrier de l'inspecteur du travail préconisant l'intervention d'une société extérieure pour établir le DUERP, nous avons demandé la réouverture des négociation car FO avait demandé l'intervention d'une société extérieure pour mesurer la charge de travail afin d'éviter tout parti-pris dans l'analyse par la CSSCT, s'agissant de plus d'un métier à part entière. FO Matmut avait également demandé que la Direction se fasse accompagner par un cabinet externe pour mesurer les impacts de ces évolutions organisationnelles (exemple : le projet HARMONY). **En attente de réponse.**

Accord prévoyance

Demande du 12/04/2023

Suite à la réunion de 12 avril au cours de laquelle la Direction a renvoyer FO vers l'accord prévoyance concernant notre demande d'inscrire dans l'avenant que pour la période entre mars 2019 et juin 2020, les salariés bénéficiaires de prestations vont pouvoir jouir des garanties Malakoff Humanis avec un effet rétroactif, justifiant ainsi la hausse des cotisations.

Après vérification, il n'y a rien de mentionné et nous avons réitéré notre demande dans l'intérêt des collègues. **En attente de réponse.**

>> [Accéder au dossier](#) <<



TRACT Vacances dans les agences : Rappel des règles !

Le 06/04/2023

Alors qu'il n'est pas obligé d'avoir la moitié des effectifs présents, certains Directeurs des Ventes exigent la présence de 50% des effectifs voir même 60% des effectifs. Pourtant, les règles sont claires...

>> [Lire le tract](#) <<



TRACT On lâche RIEN !

Le 24/03/2023

Ensemble, on est plus fort ! Et même si certains disent que la rue ne gouverne pas, elle manifeste, et il est impossible aujourd'hui de ne pas l'entendre !

FO Matmut a appelé l'ensemble des collègues et les autres syndicats de la Matmut à venir manifester le 28 mars.

>> [Lire le tract](#) <<



TRACT NON, ça ne faiblit pas !

Le 11/04/2023

Après près de 3 mois de mobilisation, nous sommes toujours aussi nombreux à manifester contre la réforme des retraites.

Vous avez pu entendre et même lire dans la presse que la mobilisation était moindre le jeudi 6 avril dernier.

En effet, « le mouvement s'essouffle... » C'est un mensonge !

>> [Lire le tract](#) <<



TRACT NAO et Direction provocatrice

Le 27/03/2023

Nous revenons sur le pourquoi et le comment de l'intersyndicale, et pourquoi nous n'avons pas signé cet accord...

- >> [Lire la partie 1](#) <<
- >> [Lire la partie 2](#) <<
- >> [Lire la partie 3](#) <<
- >> [Lire la partie 4](#) <<



TRACT Travail dissimulé à la Matmut.

Le 13/04/2023

Vous travaillez gratuitement pour la Matmut, mais pour quelle reconnaissance ? Pour une prime qui arrive tous les 5 ans ?

Est-ce à vous de pallier le manque d'effectif ? NON !

Et pourtant... Le non-paiement d'heures supplémentaires constitue un délit pénal !

>> [Lire le tract](#) <<



TRACT On y est presque !

Le 03/04/2023

Le président de la République mise sur un essoufflement de la mobilisation ainsi que sur le pourrissement de la situation...

FO Matmut a appelé les collègues à s'inscrire massivement dans la journée de grève organisées partout en France le JEUDI 6 AVRIL

>> [Lire le tract](#) <<



La lutte pour la sauvegarde de nos droits
est un combat de tous les instants.

N'abandonne pas ! *Rejoins la Force !*

fo-matmut.org

...